



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 115403

Texte de la question

A la suite de la publication du rapport intitulé « Les diplômés à l'épreuve du chômage » réalisé à l'initiative de l'assemblée des chambres françaises du commerce et de l'industrie, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de bien vouloir lui faire connaître la position de son ministère quant à la proposition relative au recensement et à la diffusion en toute transparence des taux d'insertion professionnelle pour chaque diplômé en application du décret du 26 mai 2005 contenu dans la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115403

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 41